



# Pas-de-Calais

## Le Département

### DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

#### ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

#### REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU COMITÉ CONSULTATIF DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES ÉTANGS DU ROMELAËRE - E236

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles R.332-15 à R.332-17 ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, monsieur Jean-Claude Leroy ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2021 portant composition du Comité consultatif de la réserve naturelle nationale des étangs du Romelaëre et, notamment, son article 1<sup>er</sup> ;

**Le Président du Conseil départemental,**

#### ARRÊTE :

**Article 1** : Monsieur Bertrand Petit, Conseiller départemental, est désigné pour représenter le Président du Conseil départemental, en qualité de titulaire, afin de siéger au Comité consultatif de la réserve nationale des étangs du Romelaëre.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié à l'intéressé et publié électroniquement sur le site internet du Département.

Arras, le 31 août 2023

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY